

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3476

présenté par

Mme Le Feur, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, M. Alfandari, M. Marcangeli, M. Albertini, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, M. Bouyx, M. Christophe, Mme Firmin Le Bodo, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Henriet, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, Mme Vilgrain, M. Villiers, M. Vincendet, Mme Violland et M. Bertrand Petit

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, après le mot :

« alimentation, »

insérer les mots :

« tels que les techniques d'agriculture de conservation des sols, notamment au regard des solutions fondées sur la nature, qu'il s'agisse de spécificités territoriales et des services écosystémiques offerts, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de valoriser les différentes techniques d'agriculture de conservation des sols dans les enseignements agricoles, en inscrivant ce terme dans la loi et ainsi contribuer à une transition vertueuse des exploitations.